

Collecte des déchets

Familleureux, Seneffe, Petit-Roeulx

PMC : lundi 24 août
Conteneur papiers-cartons : lundi 24 août
Déchets résiduels (moka) : jeudi 13, 27 août
Déchets organiques (vert) : jeudi 13, 20, 27 août

Arquennes, Feluy

PMC : lundi 24 août
Conteneur papiers-cartons : lundi 7 septembre
Déchets résiduels (moka) : vendredi 14, 28 août
Déchets organiques (vert) : vendredi 14, 21, 28 août

Les collectes en porte-à-porte en horaire d'été

Jusqu'au lundi 31 août 2020, celle-ci débutent à 4h30 au lieu de 5h30 du mercredi 24 juin

Recyparc Hygea (rue de Tyberchamps - près du Canal)

Horaire d'été, les recyparcs ouvrent leurs portes à 10h (eu lieu de 9h) et les ferment à 18h00 (au lieu de 17h) du mardi au vendredi. Le samedi, les recyparcs sont ouverts de 9h à 17h (dernier accès 15' avant la fermeture).

Attention !!! La collecte des déchets résiduels (sacs Moka) n'a lieu que tous les 15 jours ! Les sacs ne peuvent être sortis que la veille du jour de collecte à partir de 18h. Si cela n'est pas respecté, une amende pourra être dressée.

Vous ne souhaitez pas garder vos déchets résiduels (sacs Moka) pendant 2 semaines ? Les points d'apports volontaires sont pour vous !

Cinq points d'apports volontaires pour les déchets résiduels sont disponibles aux endroits suivants :

- Seneffe : derrière la salle culturelle (Rue Rouge Croix)
- Feluy : clos du Béguinage (Rue Victor Rousseau)
- Familleureux : place du Château

- Petit-Roeulx-Lez-Nivelles : rue de Luxensart
- Arquennes : Rue Omer Lion (à l'entrée de la rue Maucras)

Concrètement, il s'agit de conteneurs semi-enterrés équipés d'un tiroir d'une contenance de 25 litres. Vous pouvez y déposer vos déchets résiduels et ces derniers ne doivent pas être placés dans un sac payant. Afin de pouvoir utiliser les points d'apports volontaires, vous devez acheter au préalable un badge d'ouverture au prix de 10,80 euros auprès du Service Population de la Commune. Ce badge vous donne droit à 20 ouvertures soit un montant de 54 centimes par ouverture. Ce prix est identique au prix d'un sac moka de 25 litres. Ces badges sont rechargeables en ligne (<https://quota.hygea.be/pav/achat>)

Les citoyens peuvent obtenir les cartes d'accès aux recyparcs Hygea et ainsi acquérir des quotas supplémentaires au sein du bureau administratif de Manage (accessibles via le zoning - rue des Saucelles) et ce, les mardis et mercredis de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00. L'édition 2020 du guide pratique sur les recyparcs est sorti! Vous pouvez le consulter via www.hygea.be Vous y trouverez des informations sur leur fonctionnement, les localisations et les horaires, des infos sur les

logos utilisés ainsi que les matières acceptées.

Les dépôts de l'asbeste-ciment peuvent être déposés au sein des recyparcs de Frameries, Morlanwelz et Obourg, et ce dans des sacs spéciaux achetés sur les sites Hygea de Manage et de Cuesmes ainsi qu'au service environnement de la Commune, rue des Canadiens 17 à Seneffe (uniquement pour les Seneffois).

Attention le recyparc sera fermé le samedi 15 août (Assomption)

Avis aux indépendants de Seneffe – RAPPEL

Durant cette période de crise sanitaire qui impacte considérablement la vie de tous les citoyens, l'Administration communale de Seneffe souhaite apporter son soutien aux indépendants actifs sur son territoire (commerçants, artisans, entrepreneurs, professions libérales, artistes, ...).

Vous souhaitez apparaître gratuitement, dans une brochure promotionnelle (qui sera distribuée en toutes boîtes) et bénéficier d'une affiliation gratuite sur le site Internet de l'asbl « Seneffe

Entreprises » ?

Intéressé par cette initiative, il vous est loisible de compléter le document en ligne via l'adresse suivante <https://www.seneffe.be/independants>, pour le 15 août 2020 au plus tard.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service Commerce de l'Administration communale via l'adresse mail commerce@seneffe.be ou par téléphone au 064/52.17.30.

Offre d'Emploi

La Commune de Seneffe recrute :

- un(e) Technicien(ne) en informatique - Contrat à durée déterminée de 6 mois – Mi-temps
- un Employé d'administration D4 pour le service de gestion des Propriétés communales (Echevinat du Monde Associatif) (M/F) - Contrat APE – temps plein (36h)

Plus d'infos : www.seneffe.be

Service Population - Etat-Civil

Nouvel horaire du bureau de Population - Etat-Civil à partir du 3 septembre 2020.

Lundi : 8h00 - 12h30 - fermé l'après-midi.
Mardi : 7h00 - 12h30 - 13h30 - 15h30.
Mercredi : 8h00 - 12h30 - 13h30 - 17h00 (fermé à 15h30 durant les vacances scolaires.)
Jeudi : 8h00 - 12h30 - fermé l'après-midi.
Vendredi : 8h00 - 12h30 - 13h30 - 15h30.
Samedi : 9h00 - 12h00 (permanence Population)

Mesures de circulation

Dans le cadre de la création d'un rond-point, veuillez noter que la circulation des véhicules sera interdite à Feluy, Route Baccara le we du 22 ou du 29 août.

Horaire des bibliothèques août-septembre 2020

En raison de travaux, la bibliothèque de Seneffe sera **fermée du 27 juillet au 14 septembre** au plus tôt.

La bibliothèque d'Arquennes sera ouverte au public à partir du mercredi 26 août jusqu'à la réouverture de Seneffe selon l'horaire suivant :

- Mardi : 13h-17h
- Mercredi : 10h-18h
- Jeudi : 13h-17h
- Vendredi : 13h-19h
- Samedi : 14h-18h

Adresse : Rue des écoles, 2 – Arquennes.
Tél : 067/87.87.55

La bibliothèque de Familleureux est fermée en août et rouvre le vendredi 04 septembre de 16h à 18h

Adresse : Rue Ferrer, 2 Familleureux.
Tel : 067/87.42.60



Bibliothèques publiques

Coup de pouce pour la plantation de haies d'espèces indigènes

Avec l'opération "Coup de pouce pour la plantation de haies d'espèces indigènes", l'Administration communale, dans le cadre de son PCDN, vous propose depuis 1998 de participer concrètement à la restauration du maillage écologique en plantant des haies d'espèces indigènes.

En 22 ans, près de 123.000 arbustes distribués et plus de 38km de haies « indigènes » plantées. Sans compter que certaines personnes motivées par ce coup de pouce de la Commune ont complété leur plantation. En quatorze ans, près de 3km de haies de résineux ont été ainsi remplacées par des espèces indigènes.

Cette année, participerez-vous ?

Vous désirez planter au moins 50 mètres de haies ?

Il vous suffit de rentrer votre projet avant le 14 septembre au Service Environnement, Administration Communale, 21, rue Lintermans, 7180 Seneffe en précisant la longueur de la haie envisagée (min. 50 mètres !), si vous la voulez libre ou taillée, le lieu où vous souhaitez planter (joignez un plan) et la largeur disponible... Soyez précis ! Indiquez toujours un n° de téléphone (éventuellement au bureau).

Afin de respecter vraiment la nature et les paysages de notre entité, les essences suivantes vous sont proposées : aubépines, charmes, noisetiers, cornouillers sanguins,

prunelliers, érables champêtres, fusains, bourdaines, amélanchiers, sureaux, viornes obier. Sauf rares exceptions, les haies seront mélangées afin de favoriser la biodiversité (dont les abeilles) mais aussi de créer une « vie » des paysages au fil des quatre saisons. N'hésitez pas à demander conseil !

Si votre projet est accepté, vous vous verrez offrir les plants lors de la journée de l'arbre le 28 novembre 2020 ! En échange, vous devez les entretenir en bon jardinier. L'appel à projet s'adresse aussi aux agriculteurs !

Vous souhaitez remplacer une haie de résineux (thuya, cyprès et autres) par une haie d'espèces indigènes... ? Rentrez-vous aussi un projet ! La longueur minimale est de 10 mètres... Il vous suffit de remplacer 10 mètres de résineux par 10 mètres d'espèces indigènes. Si votre projet est accepté, les services communaux viendront broyer vos déchets de branchages (résineux) et si vous le souhaitez, les évacueront gratuitement. Attention, pas les souches ! Les arbustes indigènes vous seront offerts dans les mêmes conditions que dans l'action " coup de pouce " classique (voir plus haut).

Pour tout renseignement : Service Environnement
064/52.17.26

Les allocations familiales pendant la crise du Covid-19

Vous avez une baisse de revenu, même temporaire, à cause de la crise liée au coronavirus ? Vous avez des enfants ?

Alors, adressez-vous à votre caisse d'allocations familiales pour savoir si vous pouvez bénéficier d'un supplément.

Pour en savoir plus : www.aviq.be/familles

Pour tout autre cas d'urgence sociale, appelez le **1718** ou surfez sur luttepauvrete.wallonie.be, diverses aides vous y sont proposées.